

# capillnet

**Procédé préventif anti-dépôts d'arrosage goutte à goutte ou capillaire en cours de culture (pour eau semi dure à très dure)**

## Performances et avantages

Entretien préventif ou curatif anti-dépôts (calcaires, minéraux et organiques) pour installations goutte-à-goutte et capillaires :

- Décolle, fragmente, solubilise et entraîne les dépôts solubles et insolubles hors des canalisations ;
- Persistance d'action pendant les premiers arrosages suivants ;
- Entretien et assainit l'ensemble des installations et en réduit les coûts de maintenance (pompage, dosage, vannes) ;
- Rénove les systèmes d'arrosage usagés ;
- S'utilise en cours de culture, à faible dose (2 à 5 pour 10 000).



## Technique d'application

Utiliser ponctuellement tous les 1 à 4 arrosages :

- En dilution dans l'eau : par pompage volumétrique d'une solution mère
- Non dilué : par pompage direct à la bonne concentration

IMPORTANT :

- 1) Respecter le mode d'emploi et le tableau de dosage figurant au dos
- 2) Assistance technique sur demande.

## CONDITIONNEMENT

Réf : 185.30 / 1 X 30 litres

Réf : 185.99 / 1 X 200 litres\*

\* réf disponible sur demande



Bouchage des capillaires →

## Mode d'emploi

### TECHNIQUE D'APPLICATION :

Utiliser en cours d'arrosage, tous les 1 à 4 arrosages :

- En dilution dans l'eau : par pompage volumétrique d'une solution mère préparé à l'avance ;
- Non dilué : par pompage direct à la bonne concentration si l'installation le permet.

### DOSAGE DE LA SOLUTION :

- Préventif : Calculer la dose pour la solution mère ou le calibrage du pompage direct, de façon à obtenir une concentration finale de solution fille de 3,5 pour 10 000 soit 3,5 L pour 10 m<sup>3</sup> (Voir le tableau indicatif des dosages ci-dessous) ;
- Dépôts anciens ou difficiles : réglage possible de la concentration jusqu'à 1 pour 1000 soit 1 L/m<sup>3</sup>
- Cas particulier : pour un nettoyage hors culture ou de fin de saison, CAPILLNET peut être employé pur ou dilué selon l'importance des dépôts à éliminer.
- Les premiers résultats ne commencent à apparaître qu'après 1 heure de circulation du produit (en dose curative fractionnée continue), si ce n'est pas le cas, augmentez légèrement la dose sans jamais dépasser 7 pour 10 000

Tableau des dosages

Volume en litre de la solution-mère	Réglages de la pompe en %	Volume de CAPILLNET en litres à la dose de :		
		2/10 <sup>-4</sup> 2/10 m <sup>3</sup>	3,5/10 <sup>-4</sup> 3,5/10 m <sup>3</sup>	7/10 <sup>-4</sup> 7/10 m <sup>3</sup>
50	0.2	5.000	8.750	17.500
50	0.5	2.000	3.500	7.000
50	1	1.000	1.750	3.500
50	2	0.500	0.875	1.750
100	0.2	10.000	17.500	35.000
100	0.5	4.000	7.000	14.000
100	1	2.000	3.500	7.000
100	2	1.000	1.750	3.500
200	0.2	20.000	35.000	70.000
200	0.5	8.000	14.000	28.000
200	1	4.000	7.000	14.000
200	2	2.000	3.500	7.000
500	0.2	50.000	87.500	175.000
500	0.5	20.000	35.000	70.000
500	1	10.000	17.500	35.000
500	2	5.000	8.750	17.500
1000	0.2	100.000	175.000	350.000
1000	0.5	40.000	70.000	140.000
1000	1	20.000	35.000	70.000
1000	2	10.000	17.500	35.000

## Composition

**FORMULATION SL** : Complexe acide faible et tensioactif, formulé en concentré hydrosoluble comprenant moins de 5 % de tensioactifs anioniques.

- pH = 0,5 ± 0,2
- pH<sub>eau</sub> 1% = 2 ± 0,2
- Densité = 1,1
- Aspect : liquide translucide non coloré.

### SPECIFICITES

- Sans danger de manipulation pour l'utilisateur.
- Non phytotoxique aux concentrations normales d'emploi.
- Non corrosif.
- Peut induire, selon les caractéristiques de l'eau et la dose employée (pouvoir tampon), une légère diminution du pH dans la solution fille.

## Précaution d'emploi

### CONSERVATION :

S15 : Conserver à l'écart de la chaleur et du gel.

### MANIPULATION :

R 36/38 : irritant pour la peau et les yeux.

S 26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau, et consulter un spécialiste.

S 45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.

### SECURITE :

- Contact alimentaire : ne contient que des produits autorisés pour le nettoyage des matériaux et objets pouvant être en contact avec des denrées alimentaires conformément aux arrêtés du 27 octobre 1975 modifié du 27 décembre 1979, du 25 septembre 1985 et du 29 octobre 1987.

- Classé Xi Irritant.

- Formule déposée au Centre Antipoison de Paris : Hôpital F. WIDAL - Tél : 01.40.05.48.48



**fertil**